

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA CREUSE

**DÉLIBÉRATION DE LA
COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

SÉANCE DU 6 DÉCEMBRE 2024

DELIBERATION N°CP2024- 12/1/1 DOSSIER N°6668	OPERATION FONDS SOCIAL EUROPEEN + CLAUSES SOCIALES
---	---

Etaient présents :

Eric BODEAU, Thierry BOURGUIGNON, Marie-Christine BUNLON, Delphine CHARTRAIN, Laurence CHEVREUX, Laurent DAULNY, Catherine DEFEMME, Patrice FILLOUX, Franck FOULON, Thierry GAILLARD, Marie-France GALBRUN, Mary-Line GEOFFRE, Marinette JOUANNETAUD, Bertrand LABAR, Jean-Luc LEGER, Armelle MARTIN, Valéry MARTIN, Patrice MORANCAIS, Jérémie SAUTY, Valérie SIMONET, Nicolas SIMONNET

Avai(en)t donné pouvoir :

Philippe BAYOL à Armelle MARTIN
Hélène FAIVRE à Jérémie SAUTY
Catherine GRAVERON à Franck FOULON
Guy MARSALEIX à Laurent DAULNY
Renée NICOUX à Jean-Luc LEGER
Hélène PILAT à Delphine CHARTRAIN
Marie-Thérèse VIALLE à Nicolas SIMONNET

Absent(s) - excusé(s) :

Jean-Jacques LOZACH, Isabelle PENICAUD

ORIGINE : *Direction Générale des Services/Pôle Cohésion Sociale/Direction Insertion et Logement*

RAPPORTEUR : M. Patrice MORANCAIS

OBJET : OPERATION FONDS SOCIAL EUROPEEN + CLAUSES SOCIALES



La COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL DÉPARTEMENTAL

*VU la délibération n° CD2021-07/1/7 du Conseil Départemental du 1^{er} juillet 2021 portant délégation de compétence à la Commission Permanente,
VU Le règlement 2021/1060 du Parlement Européen et du Conseil du 21 juin 2021 et le décret n°2022-608 du 21 avril 2022 fixant les règles nationales ;
VU la convention de subvention globale FSE+ signée le 30 août 2023 ;*

VU les avis favorables du Comité de sélection et de l'autorité de gestion déléguée (PREFETS NORD-OUEST Aquitaine) portés sur la programmation de cette opération ;
VU le budget de l'exercice,
VU le rapport CP2024-12/1/1 de Madame la Présidente du Conseil Départemental,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Décide :

- de valider la programmation de l'opération « Animation et développement de l'inclusion sociale et professionnelle dans la commande publique » portée par le Département de la Creuse ;
- d'affecter un montant prévisionnel de **112.000 euros** de crédits FSE+ à la réalisation de cette opération ;
- d'autoriser Madame la Présidente du Conseil départemental ou son représentant à signer l'acte attributif correspondant, ainsi que les éventuels avenants en découlant ;
- d'autoriser Madame la Présidente du Conseil départemental ou son représentant à effectuer toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre des décisions et l'aboutissement du dossier.

Adopté : 28 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

La Présidente du Conseil
Départemental de la Creuse
Valérie SIMONET